



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 33121

Texte de la question

M. Max Roustan attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur l'avenir des associations notamment dans le cadre de la décentralisation. Dans le Gard, les associations de jeunesse et d'éducation populaire sont regroupées et fédérées entre elles afin de mieux coordonner leur action. Dans le cadre de la décentralisation et des transferts de compétences, celles-ci sont inquiètes et souhaitent que le Gouvernement les écoute particulièrement. Il lui demande en conséquence si le Gouvernement peut les rassurer quant à leur avenir.

Données clés

Auteur : [M. Max Roustan](#)

Circonscription : Gard (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33121

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2004, page 770